



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51

www.ville-sausset-les-pins.fr

Publier le 17/10/2025

ARRETE DU MAIRE N°2025-375

PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNER PARKING RUE MAURICE RAVEL

Nomenclature ACTES : 6.1

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-24 à L.2212-1 et suivants,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire d'assurer la sécurité publique de ses administrés

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers en raison de la dégradation constatée du terrain jouxtant le parking de la rue Maurice Ravel.

CONSIDERANT que pour ces motifs, il convient que des dispositions soient prises pour prévenir les accidents qui pourraient survenir en ces lieux

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le stationnement est interdit sur trois emplacements situés sur le parking de la rue Maurice Ravel, surplombant le terrain dégradé, à compter du vendredi 17 octobre 2025 à 17h00 et jusqu'à la consolidation des lieux.

ARTICLE 2 : Un balisage réglementaire sera installé afin d'interdire le stationnement.

ARTICLE 3. Cet arrêté est exécutoire dès sa signature, sa transmission aux différents services et son affichage

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Directeur du pôle sécurité, Monsieur le directeur du pôle technique ainsi que leurs subordonnés sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera tenu à la disposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'ISTRES et publié au recueil des actes administratifs de la ville de Sausset-les-Pins.

Fait à Sausset-les-Pins, le 17 octobre 2025

Le Maire,
Maxime MARCHAND